

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (28/05/2010) :

Le 28/05/2010 à 21H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Étaient présents Messieurs DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, COLLET Éric, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan et M. PELVILLAIN Didier Mesdames DOLBEC Corinne, LESEUR Béatrice, GIGUEL Claudine et CRETIEN Sylvie.

Absents ayant donné procuration : M. GOUBERT Gérard à M. PELVILLAIN Didier et M. LECOMTE Pascal à M. GIELEN Fernand

Absente excusée : Mme LOUIS Ginette

Secrétaire de séance : M. DELBOULLE Yvan

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire tient à présenter ses sincères condoléances au nom du Conseil Municipal à Mme GIGUEL Claudine pour la perte de deux de ses membres de sa famille.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors d'une délibération du 26/03/2010, avait décidé de supprimer le budget du lotissement.

Afin de permettre au budget principal communal de récupérer le patrimoine de ce budget annexe et après avis du trésorier, le conseil municipal est obligé :

- d'une part, de procéder à l'élaboration d'un budget lotissement 2010. Celui-ci permettra de réaliser les opérations qui mettront fin définitivement à ce budget.
- d'autre part, de voter une décision modificative dans le budget communal.

### ➤ Budget lotissement 2010 :

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 497 469,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 497 469,00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour porter le déficit d'investissement d'un montant de 35 949 € provenant du Compte Administratif 2009 au compte 001 du budget primitif de l'année 2010 €.

### ➤ Décision modificative N°1 dans le budget commune 2010 :

Il y a lieu de procéder à une décision modificative dans le budget communal 2010 avec virement de crédits.

En effet, ce budget tient compte d'une recette d'investissement d'un montant de 461 520 € (créance sur budget lotissement) au compte 2763 qu'il faut supprimer.

Il faut également supprimer le déficit antérieur affecté au compte 1068 (recette d'investissement) qui tient compte du déficit du compte administratif 2009 du lotissement qui n'a pas lieu d'être repris.

En contrepartie, il faut procéder aux virements suivants pour assurer l'équilibre du budget :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
		Montant			Montant
001	Déficit antérieur	-35949	021	Prélèvement	50317
2111	Terrains		10223	Taxe Locale d'équipement	500
	dont chapitre 041	461520	276358	opération réelle	-461520
	dont opérations réelles	35949	276358	chapitre 041	461520
238-223	8ème effacement réseau	-50000			
203-231	Mairie	-140000	1068	Affectation du résultat	-9047
203-229	Réseau pluvial rue de la voie	-220000			
020	Dépenses imprévues	-9750			
TOTAL		41770	TOTAL		41770

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
		Montant			Montant
023	Prélèvement	50317	742	Dotation élus locaux	2783
61522	Entretien de bâtiment	-38427	70312	Redevances funéraires	60
			002	Excédent de fonctionnement reporté	9047
TOTAL		11890	TOTAL		11890

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour réaliser ces virements de crédits dans une décision modificative du budget commune 2010.

La séance est levée à 21 H 30